



Les Balcons du Lomont

Communauté de Communes

Rue Jules Ferry
25310 Blamont

☎ 03 81 35 18 12

☎ 03 81 35 18 19

contact@cc-balcons-du-lomont.fr

C O N S E I L C O M M U N A U T A I R E

Glax, le 11 avril 2007
Compte rendu

- Présents :** Michel TIEFAINE, Jérôme GRIENENBERGER, Bernard OSIOWSKI, Bruno PAGGETTI, Christian DEVILLAIRS, Maurice GERARD, Pascal TOURNOUX, Maryse VUILLEMIN, Claude PERROT, Didier PEPIOT, Rémi POËTE, Jean-Claude TIERCIN, Serge DELFILS, Sylviane DOUCELANCE, Patrick JOBARD, Guy SCHERRER, Evelyne MAUGUE, Christiane HERZOGG, Gérard BIZE, Catherine DORGET, Pierre JUILLARD, Michel REMOND, Jean-Marie GAUME, Christian MAILLARD, Arlette DUBAIL, Pierre VERPILLOT, Roselyne VANNIER, René BOUVROT, Yvan MEUNIER, Michel JACOTET, Catherine DUBILLARD, Bernard FOURNIER, Rémi LAPPRAND, Jean-Pierre BRANDELET, Alain CENNI, Pascal BRENET.
- Excusés :** Pierre CHATELAIN (procuration B. Osowski), Rachida SAOUEL (procuration J. GRIENENBERGER), Josiane RAPENNE, Laurence GRABER,, , Christian METHOT (procuration P. Verpillot), Jean-Marie LABRIET (Procuration A. DUBAIL), Catherine MEUNIER, Georges HABERSTICH, Michel BALIZET, Philippe BOITEUX, Jean-Claude DUPUIS.
- Absents :** Claude OCCIONI, Jean-Louis WIEDMER.

Les précédents comptes rendus ont été adoptés à l'unanimité. Deux personnes s'abstiennent.

Rémi LAPPRAND a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

● **COMPTE ADMINISTRATIFS 2006**

Claude PERROT expose les comptes administratifs de l'exercice 2006 et quitte la salle au moment du vote. Bruno PAGGETTI, vice président soumet les deux comptes administratifs au vote de l'assemblée.

Les comptes administratifs sont adoptés.

Résultat du vote (2 abstentions) : 38 pour 0 contre

● **BUDGETS PRIMITIFS 2007 et TAUX D'IMPOSITION 2007**

Claude PERROT présente le budget tel qu'il a été établi suite aux précédents débats d'orientation budgétaire., ainsi que les taux d'imposition répartis comme suit :

Taxe d'Habitation : 1,00 % soit 7,43 € / habitant

Taxe Foncière sur Propriétés Bâties: 1,50 % soit 7,91 € / habitant

Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties: 2,16 % soit ,75 € / habitant

Taxe Professionnelle : 1,08 %

Bruno PAGGETTI remarque que même si le taux d'augmentation est faible cette année, cela représente une variation de 34% entre les taux de 2005 et 2007.

Guy SCHERRER souligne que cela représente une différence de 0,96 € / habitant entre 2006 et 2007, ce qui ne semble pas excessif.

Vote des taux :

Abstentions : 4 Contre : 3 Pour : 34

Vote du budget :

Abstention : 1 Contre 5 Pour : 35

Le Président présente ensuite le Budget des Ordures Ménagères.

Michel REMOND rappelle qu'il n'est pas d'accord avec le calcul de répartition des parts: lers foyers à 1 ou 2 personnes paient pour les familles nombreuses.

Vote du budget :

Abstention : 1 Contre : 9 Pour : 31

● ADMISSIONS EN NON VALEUR

Pour l'année 2005, le Trésor public demande d'admettre la somme de 1266,87 € en non valeur, somme correspondant à des recouvrements de factures d'ordures ménagères s'avérant infructueux et sans recours possible (11 factures impayées/ 2300 foyers). Pour l'année 2006, la somme à admettre est de 824 € (8 factures impayées/2300).

Résultat du vote :

Pour 2005 : Abstention : 1 Contre : 3 Pour : 37

Pour 2006 : vote contre à l'unanimité.

Bernard OSIOWSKI demande s'il n'est pas possible de couper l'eau pour les familles qui refusent de payer. Cela ne semble guère envisageable légalement.

Pierre VERPILLOT fait remarquer que certaines familles insolvables qui ont des biens peuvent certainement être saisies par huissier. Cette solution engendre des frais de recouvrements assez conséquents.

● QUESTIONS DIVERSES

1) Intervention de Bruno PAGGETTI.

Bruno PAGGETTI annonce que le Conseil municipal d'Autechaux-Roide a décidé à l'unanimité de se retirer de la Communauté de communes. Malgré des actions réussies constatées, telles que les actions Ados, le Périscolaire, la municipalité d'Autechaux-Roide a de nombreuses déceptions, et n'accepte plus que toutes les pistes ne soient pas toujours étudiées, notamment au sujet de la Petite enfance. D'autre part, les élus d'Autechaux-Roide s'inquiètent quant aux augmentations futures qui pourraient être engendrées par la compétence «Petite Enfance » et estiment que leur commune ne s'y retrouve pas financièrement. Ils regrettent également que les votes ne se déroulent pas à bulletin secret et que la redevance des Ordures ménagères n'ait pas été rediscutée depuis sa mise en place.

Bruno PAGGETTI annonce que par conséquent, il démissionne de ses postes de vice-président, responsable de la commission «Vie scolaire, sports et jeunesse» ainsi que délégué aux Farfadets.

Claude PERROT, ainsi que d'autres maires, regrette la position de la commune d'Autechaux-Roide, et rappelle que si la compétence «Petite Enfance» est conservée, elle peut néanmoins être remise en cause tous les ans.

2) Fort du Lomont

Claude PERROT informe les délégués que le Fort du Lomont situé sur les communes de Chamesol, Montécheroux et Pierrefontaine les Blamont, est mis en vente par l'armée au mois de juillet. En tant que Président des Balcons du Lomont, il en a été informé par l'association FORTISSIMO qui s'est ainsi constituée pour la sauvegarde du Fort et qui souhaiterait que celui-ci soit repris par une collectivité afin de ne pas tomber dans le domaine privé.

Claude PERROT a donc organisé une rencontre avec les parlementaires locaux concernés, afin qu'ils puissent intervenir auprès du Ministre de la Défense pour demander le report de la vente du Fort.

3) Sylviane DOUCELANCE informe les délégués qu'elle a rencontré Yves LOMBARD responsable de la société CAP' Services qui propose des solutions informatiques simplifiées et adaptées notamment pour les personnes âgées.

4) Une réunion est organisée le mardi 17 avril à 18h00 à Pierrefontaine lès Blamont afin de définir de nouvelles perspectives pour un éventuel projet «arbres fruitiers».

Claude PERROT clôt la séance et propose le verre de l'amitié offert par la commune de Roches les Blamont.

Rémi LAPPRAND
Secrétaire de Séance